

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

Le vingt-six septembre deux mille vingt-deux à 20h00 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal PINAULT Maire

### Etaient présents

Ms PICHOUX P. – BUAN J.M. – Mmes DE LA VILLEON L.- JANVIER C. (Adjointes) – GLOAGUEN F. (Conseiller délégué) – Mmes BROUSSIN E. – POLET V. – CORBEAU LEMEUX M. – Ms SEVIN A. – ALIX J.L., conseillers municipaux.

### Absents excusés

Ms RUDELLE A. – SIMON L.

### Absentes

Mmes NOURRISSON I. – MAURY A.

### Procurations

M RUDELLE Arnaud a donné procuration à M. Patrick PICHOUX

M Ludovic SIMON a donné procuration à M Frédéric GLOAGUEN

**Date de la convocation** : 20 septembre 2022

### **DELIB.20220901**

#### **Nomination secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose la nomination de Madame CORBEAU LEMEUX Manon , secrétaire de séance. Après délibération, à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal désigne Manon CORBEAU LEMEUX, secrétaire de séance.

### **DELIB20220902**

#### **Travaux extension AFEL : avenant BEE+ maitrise d'œuvre mission thermique et fluide**

Dans le cadre du projet d'extension de l'AFEL, les plans d'agencement des locaux ont évolué.

Un nouveau devis de mission de Maitrise d'Œuvre « mission thermique et fluides », de la société BEE+ Ingénierie est présenté au Conseil Municipal sur la nouvelle base estimatif de coût des travaux 580 500 €, le taux d'honoraires restant inchangé :1.68%.

Le devis présenté est décomposé comme suit,

- *La Base marché initial 372 000 € sur la conception, du projet*

Phase APS	812.00 €
Phase APD	937.00 €
Phase PRO/DCE SANS MISSION EXE	1 875.00 €
Phase ACT	562.00 €
Phase VISA	<u>500.00 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b><u>4 686.00 €</u></b>

- *Les Honoraires supplémentaires sur la base de 580 500 €*

Phase APS	450.00 €
Phase APD	525.00 €
Phase PRO/DCE SANS MISSION EXE	1 051.00 €
Phase ACT	315.00 €
Phase VISA	280.00 €
<u>Total</u>	<b><u>2 626.00 €</u></b>

**TOTAL GENERAL** **7 312.00 €**

Les autres missions optionnelles proposées ne sont pas retenues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant le nouvel estimatif des travaux :

- Valide la nouvelle proposition d'honoraires présentée par la Société BEE + Ingénierie selon le détail ci-dessous présenté
- Donne pouvoir à M le Maire pour valider ce nouveau devis qui se substitue au précédent validé le 2 mai 2022 (DELIB20220507)

**DELIB20220903**

**EXTENSION CENTRE SOCIAL ET CHAUDIERE BOIS MISSION MAITRISE D'ŒUVRE Cabinet d'architectes CLARC**

Jean-Marc BUAN, adjoint, présente la nouvelle proposition de mission Maîtrise d'œuvre selon l'estimatif de travaux rechapitré, du fait des modifications d'agencement des locaux.

Le cabinet CLARC ARCHITECTES propose un nouveau chiffrage de ses honoraires de mission de maîtrise d'œuvre extension centre social **7.74%** (contre 9%) sur la base estimative de 580 500 € soit 44 930.70 €

Pour la mission maîtrise d'œuvre chaudière bois, il maintient son taux d'honoraires 12% de 144 100 € soit 5 436 €

Après délibération, considérant les missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du centre social et création d'une chaudière bois présentées par le Cabinet CLARC ARCHITECTE :

- Accepte les nouvelles propositions de missions de maîtrise d'œuvre sur ces deux chantiers
- **Maîtrise d'œuvre extension centre social : 7.74% soit 44 930.70 € HT**
- **Maîtrise d'œuvre chaudière bois 12% soit 5 436 € HT**
- Donne pouvoir à M le Maire pour notifier au cabinet CLARC les missions ci-dessus.

**DELIB20220904**

**ZAC du Chemin Neuf : mission Assistance à Maitrise d'ouvrage**

Jean-Marc BUAN, Adjoint, informe le Conseil Municipal que Le cabinet SIAM CONSEIL propose un nouveau chiffrage de la mission Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le suivi juridique de la ZAC du chemin Neuf soit 18 400 € HT, comprenant :

- Participation à 2 comités de pilotage par an
- L'assistance technique et administrative à distance
- Comptes-rendus annuels à la collectivité

Il propose au Conseil Municipal d'accepter cette nouvelle proposition de mission d'M.O.

Après délibération, le Conseil Municipal

Accepte cette nouvelle proposition de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par le cabinet SIAM CONSEIL

Donne pouvoir à M le Maire pour signer le contrat présenté

Dit que cette mission débutera en 2023, au vu de l'avancée du projet ZAC actuel (début de viabilisation d'ici la fin de cette année).

#### **DELIB20220905**

##### **Ecole Publique : Classe de découverte**

Frédéric GLOAGUEN, Conseiller délégué, informe le Conseil Municipal qu'une classe de découverte est organisée par l'Ecole Publique pour les CE2 à CM2. 54 élèves de la commune vont y participer. La subvention de 50 €/élève de la commune est proposée au Conseil Municipal,

Après délibération le Conseil Municipal

Accepte l'attribution de la subvention de 50 €/élève.

Celle-ci sera versée au compte de l'APEP du chemin neuf au vu d'un état nominatif établi par l'école des enfants participants au voyage.

#### **DELIB20220906**

##### **CREATION POSTE TEMPORAIRE – SURCROIT DE TRAVAIL A LA MEDIATHEQUE**

Laure DE LA VILLEON, Adjointe présente, la demande formulée par l'agent du patrimoine à bénéficier de l'aide d'un agent à temps non-complet à compter du 5 octobre, afin d'assurer les missions présentées dans la fiche de poste (navette, catalogage...).

Le Conseil Municipal après délibération

Accepte la création d'un poste de contractuel à temps non-complet d'agent du patrimoine sur la base d'un jour par semaine, 7h00 au sein de la médiathèque, une fois tous les quinze jours.

Confie à M le Maire, la nomination d'un agent sur ce poste

Animations prévues- Expositions

#### **DELIB20220907**

##### **Achat groupé d'énergie – Vœu pour la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités locales**

Depuis plusieurs années, les collectivités d'Ille et Vilaine se sont massivement regroupées autour du SDE35 afin de mutualiser leurs achats de gaz et d'électricité. Ce mouvement est issu, on le rappelle, d'une obligation imposée par l'état aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs d'énergie, et à l'impossibilité pour elles, sauf quelques exceptions, de conserver l'accès aux tarifs réglementés. Cette organisation collective a permis à toutes les structures publiques du département de disposer, depuis plusieurs années, des meilleures conditions d'achat possibles et ainsi optimiser leurs budgets de fonctionnement. Aujourd'hui, avec l'explosion des tarifs de gros de gaz et

d'électricité, les conséquences financières pour les collectivités d'Ille et Vilaine vont être majeures, et pour certains impossibles à surmonter en 2023.

Il y a quelques jours en France :

- le prix de gros du gaz pour l'année N+1 a frôlé les 300 € / MWh pour 2023, contre 13 € / MWh il y a 2 ans ;
- le prix de gros de l'électricité pour l'année N+1 a dépassé les 1 100 € / MWh pour 2023, contre 45 € / MWh il y a 2 ans ;

A l'échelle du groupement d'achat d'énergie, le SDE35 a finalisé l'achat des volumes pour 2023 aux valeurs suivantes :

- le prix de gros du gaz (pour 2023) sera de 74,8 €/MWh contre 14,2 €/MWh en 2022 (fixé en 2020 pendant le confinement) ;
- le prix de gros de l'électricité (pour 2023) sera de 557 € / MWh pour la Base, ramené à 274 € / MWh grâce au mécanisme de l'ARENH (\*), contre 135 € / MWh en 2022

Ces tarifs d'achat en gros vont conduire à une hausse des factures énergétiques des membres du groupement de x2,4 pour le gaz et de x2,6 pour l'électricité (hausse moins forte que celle du prix de gros, les autres composantes de la facture n'étant pas soumises aux mêmes augmentations). La facture globale TTC des membres du groupement va ainsi passer de 28,7 à 74,1 millions d'euros, soit 45 millions de charges supplémentaires. Ces hausses, même avec d'importants efforts de sobriété énergétique, ne pourront être absorbées par le budget des collectivités du département sans de graves conséquences voir des fermetures de services publics. Par la présente, et au nom des 346 membres du groupement d'achat d'énergie d'Ille et Vilaine, nous demandons solennellement à l'Etat de mettre en place, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, un bouclier tarifaire à destination des collectivités locales. Ce vœu sera envoyé à tous les membres du groupement en les invitant à en prendre un équivalent s'ils le souhaitent. Afin de participer à l'effort national, et de renforcer les actions initiées dans le cadre du programme ACTEE, le SDE35 s'engage quant à lui à mettre en œuvre une nouvelle politique d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec l'appui notamment de la Banque des Territoires. Des décisions importantes sur le sujet seront prises par le Comité Syndical du SDE35 avant la fin de l'année 2022 et traduite dans notre prochain budget.

*(\*) L'ARENH qui signifie « Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique » permet à tous les fournisseurs de s'approvisionner en électricité auprès d'EDF dans des conditions (prix et volumes) fixées par les pouvoirs publics. Le prix 2023 sera de 49,5 €/MWh mais le volume global affecté au dispositif n'est pas connu à la date de la présente délibération. Le marché entre le SDE35 et ENGIE prévoit un système de cession de ces droits contre une réduction du prix de fourniture. Cette cession a été mise en œuvre fin août 2022 afin de fixer les prix 2023.*

Le Conseil Municipal après délibération

Emet le vœu auprès de l'Etat, de la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités locales.

**DELIB20220908**

**Eclairage public : Proposition horaires allumage et fermeture**

Présentée par Patrick PICHOUX, adjoint.

Une commission d'élus de Rennes Métropole s'est réunie par secteur pour étudier les propositions de planning d'allumage et extinction de l'éclairage public dans le cadre de la réduction, et limitation de la consommation énergétique liée à l'éclairage.

Monsieur Patrick PICHOUX présente les propositions faites à cette occasion :

- Allumage de l'éclairage le matin à 6h00
- Extension de l'éclairage du dimanche au jeudi à 22h00
- Le samedi et dimanche : allumage à 7h00
- Extension le vendredi et samedi à 23h00.

Le Conseil est amené à débattre de ces propositions :

- Il souhaite que l'éclairage soit maintenu le vendredi et le samedi devant les commerces, rue de Montmuran, jusqu'à minuit.
- Demande que l'éclairage public soit maintenu en agglomération à l'occasion de manifestations exceptionnelles.
- Demande l'extinction de l'éclairage public en période estivale de mai à fin août.

Ces propositions seront faites lors des prochaines commissions au sein de Rennes Métropole ;

- Dit que les décorations de Noël seront posées que sur la durée des vacances scolaires cette année, afin de réduire la consommation électrique.

#### **DELIB20220909**

##### **Création de noms de rue et numérotation**

Il est nécessaire de procéder à la création de numéro de rue et de dénomination d'adresse de l'école publique du Chemin Neuf

Il est proposé de créer le 2 bis rue de Montmuran, afin d'identifier cette adresse et de créer le numéro 1 route de Symphorien pour l'école publique du Chemin Neuf.

Après délibération, le Conseil Municipal

Valide ces deux adresses à savoir

- 2 bis rue de Montmuran
- 1 route de St Symphorien

#### **DELIB20220910**

##### **Effacement des réseaux projet 2023-2027**

Patrick PICHOUX, adjoint, fait part du souhait du Syndicat Départemental d'Énergie35, de connaître nos éventuels besoins d'effacement de réseaux pour les années 2024 à 2028. Ceci afin de mettre en place le plan pluriannuel d'investissement (PPI) en matière d'effacement des réseaux.

Cet effacement de réseaux a pour but de dissimuler et sécuriser les réseaux électriques aériens et plus globalement de les rendre plus discrets en prenant en compte les critères de priorité suivants : l'impact paysager des réseaux, la mise en valeur du patrimoine, la coordination avec d'autres travaux sur la voirie, et l'âge du réseau. Monsieur PICHOUX propose d'inscrire dans le programme pluriannuel d'investissement les rues suivantes :

- Rue de Brocéliande : Une opération de renouvellement urbain va avoir lieu dans les prochaines années sur ce secteur. Une ZAC est prévue au bout de ce secteur.
- Impasse de la Tavernerais : Il s'agira là d'effacer les réseaux en bordure de la ZAC du Chemin Neuf.

Le calendrier souhaité serait 2027, pour une fin de travaux d'effacement des réseaux

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les propositions d'effacement de réseaux qui seront soumises au Syndicat Départemental de l'Énergie 35.

**DELIB20220911**

## **Réfection allée piétonne derrière l'église**

M le Maire informe Le Conseil Municipal, que des travaux d'aménagement de la place de l'église sont en cours de réalisation. Ces travaux sont financés par Rennes Métropole dans le cadre des travaux d'investissement voirie (P. P. I.). Il propose de profiter de ces travaux pour réaménager le chemin piétonnier derrière l'église et le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite. Ces travaux complémentaires seront à la charge de la collectivité.

Patrick PICHOUX, adjoint présente deux propositions d'aménagement du sentier établies par l'entreprise PEROTIN.

- Soit en béton désactivé pour un coût HT DE 10 220.80 €
- Soit en sable stabilisé pour un coût HT de 5 763.40 €

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'un ou l'autre devis présenté.

M le Maire propose de voter sur l'une ou l'autre proposition.

- Nombre de votants : 11
- Pour la proposition de travaux en béton désactivé : 6 voix
- Pour la proposition de travaux en sablé stabilisé : 7 voix

Le Conseil Municipal décide de valider le devis d'un montant de 5 763.40 € HT.

Donne pouvoir à M le Maire pour signer le devis présenté et lancer ces travaux.

### Fleurissement des cheminements

Laure De la Villéon, adjointe, après avoir présenté sur place l'aménagement des trottoirs par l'entreprise PEROTIN, informe qu'elle va étudier avec Arnaud l'agent technique, la mise en place de massifs de fleurs tout le long du cheminement. Les massifs seront réalisés par la collectivité. Un chiffrage des fleurs et plants va être réalisé prochainement.

### Utilisation local VEGAM par A.P.E.

L'Association de Parents d'Elèves sollicite l'autorisation de stocker du matériel de l'association dans le local « Végam ». Un accord de principe leur est donné pour ce stockage. Un verrou sur la porte d'accès au local devra être posé et un éclairage mis en place.

### Sentier piéton passage du Porche

Des Pourparlers d'achat par Archipel Habitat de la petite maison accolée aux logements locatifs sont en cours. Par la suite la commune devra envisager l'achat du sentier piéton qui rejoindra la rue de Brocéliande.

### Comice agricole du canton de Montauban de Bretagne

Sont nommés délégués communaux

Antoine Sévin, titulaire et Jean-Luc Alix, suppléant au sein de la commission chargée de l'organisation du comice agricole.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### Micro-crèche « à l'abordage »

M le Maire fait part d'un entretien qu'il a eu avec le responsable de la micro-crèche « à l'Abordage », dont le siège est à Tinténiac à « la Morandais ».

Cette structure à une amplitude d'horaires allant de 6h15 à 19h15, tous les jours de l'année. La PMI est favorable à ce type de structure.

Elle propose à la commune d'acheter « des berceaux » pour pouvoir permettre aux habitants d'y être accueillis. 10 à 12 berceaux achetés au prix de 4500 €/berceau. M le Maire rappelle qu'il avait déjà été sollicité par ce type de structure d'accueil de la petite enfance, et qu'il y a lieu d'y réfléchir à l'avenir selon les besoins.

Mme DE LA VILLEON rappelle que l'on a déjà les services du Syndicat de la Petite Enfance et que des places nous sont attribuées dans la structure de Romillé.

#### Cantine tarification aux élèves hors communes

M le Maire fait part d'un entretien avec les responsables de l'OGEC et du Directeur de l'Ecole Privée sur la tarification aux élèves hors communes. Ils trouvent que les tarifs sont élevés et craignent des départs de parents d'élèves cette année de ce fait. Ils souhaitent que soient entreprises des négociations avec les communes de Cardroc, Miniac sous Bécherel sur un conventionnement possible.

#### Plan Local de l'Habitat

M le Maire évoque son entrevu avec M Honoré PUILS Vice-Président de Rennes métropole concernant le prochain PLH. Il a été évoqué la problématique de densification des espaces constructibles à l'avenir : 30 maisons l'hectare contre 20 maisons actuellement. La prochaine tranche de la ZAC devra être revue dans ces termes d'aménagement.

#### Marché du jeudi

Le salon « Lavie est belle » organisé par Sissi Lavie aura lieu les jeudis 6 octobre, 17 novembre

Le 15 décembre sera organisé le marché de Noël par l'APE Ecole Publique dans la salle municipale.

#### Jeux d'enfants

Des remarques sont faites sur la réparation de jeux dans la coulée verte et à l'école qui sont à réaliser. Pour la structure de l'école, elle reste en activité jusqu'au passage du contrôle de sécurité de Dekra ;

#### Calendrier 2023

Cécile Janvier demande aux élus de trouver un thème pour le calendrier. Peut-être le thème des saisons ?

#### Voiture épave

Une nouvelle législation permet aux gendarmeries de faire enlever les voitures épaves stationnées depuis longtemps (à partir de 7 jours d'immobilité), sans attendre l'avis du propriétaire.

Prochaine réunion 7 novembre 2022

Repas personnel- élus : programmé le 9 décembre 2022 à 19h30

Vœux et inauguration de la médiathèque et de la place de l'église : samedi 7 janvier 2023 à 10h30

Le Maire

la secrétaire de séance

Pascal PINAULT

Manon CORBEAU LEMEUX